

CABINET DU MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté n° ~~2014-393~~ MS/CAB/SG
portant nomination d'un médecin-
chef de district sanitaire.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ



Visa n°
31 MAR

- Vu la constitution ;
 - Vu le décret n°2012- 1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu le décret n°2013-002/PRES/PM du 2 janvier 2013 portant composition du gouvernement ;
 - Vu le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 7 mars 2013 portant attribution des membres du gouvernement ;
 - Vu le décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la santé,
 - Vu le décret n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;
- Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la Santé /

ARRETE

Généraliste est nommé Médecin-Chef du District Sanitaire de Dano.

Article 2 : le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : le Secrétaire général du Ministère de la santé et la Directrice Régionale de la Santé du Sud-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Ouagadougou le 01



Léné SEBGO/-
Officier de l'ordre national

Implications :

- Toutes structures centrales du MS
- Toutes structures rattachées
- DCMEF
- 3-DRS
- HC/ loba
- Impôts
- Trésor
- Solde
- .-Intéressé
- Archives